

## Commune mixte de Plateau de Diesse Communes de Nods & de La Neuveville

Toute reproduction, partielle ou totale du contenu rédactionnel est réservé



### Arrondissement

#### Fermeture de la Préfecture du Jura bernois

Les bureaux et la centrale téléphonique de la Préfecture du Jura bernois seront exceptionnellement fermés jeudi 15 août 2024 dès midi. En cas d'urgence, vous pouvez adresser un courriel à l'adresse suivante: [pref.jurabernois@be.ch](mailto:pref.jurabernois@be.ch)

Courtelary, le 9 août 2024

Préfecture du Jura bernois



### La Neuveville

Place du Marché 3 | 2520 La Neuveville  
[www.laneuveville.ch](http://www.laneuveville.ch)

#### Avis construction

Requérants : Messieurs Marc Lenggenhager et Michael Cowhie, Joran 7, 2000 Neuchâtel.

Emplacement : parcelle N° 309, au lieu-dit : « Place de la Liberté 1 », commune de La Neuveville.

Projet : remplacement des fenêtres existantes avec des fenêtres sur cadre en pin massif avec deux vantaux dont un oscillant-battant et croisillons comme existants.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : PQ «Vieille Ville».

Recensement arch. : ensemble bâti A, objet C, digne de protection, protégé par décision ACE du 13.6.1990.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 8 septembre 2024 inclusivement** auprès de l'administration communale de La Neuveville. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 9 août 2024.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

#### Avis de construction

Requérant : Municipalité de La Neuveville, Place du Marché 3, 2520 La Neuveville.

Emplacement : parcelle N° 127, au lieu-dit : « Ch. des Prés-Guëtins », commune de La Neuveville.

Zone : ZBP H «Collège secondaire».

Dimensions : Selon plans déposés

Construction : Selon plans déposés

Projet : aménagement d'un espace de détente avec un terrain de pétanque, d'une table de ping-pong, de mobilier urbain, d'un arbre à haute tige et d'arbustes.

Dérogation : art. 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 11 août 2024 inclusivement** auprès de l'administration communale de La Neuveville. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 12 juillet 2024.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

#### Avis construction

Requérants : Claude Evard, chemin de Vervas 2, 2520 La Neuveville

Auteur du projet : Pärli AG, rue Johann-Renfer 4, 2504 Bienne

Emplacement : Parcelle 376, rue de l'Hôpital 1, commune de La Neuveville

Zone : Plan de quartier Vieille Ville

Zones/périmètres protégés : Site archéologique classé

Périmètre ISOS 1, obj. de sauvegarde A Recensement architectural, Ensemble bâti A La Neuveville, Le centre médiéval Périmètre de consultation OPAM

Objet protégé : Objet C

Digne de protection

Constructions et dimensions : Selon plans déposés

Projet : Remplacement de la chaudière à mazout par une pompe à chaleur intérieure

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Ils peuvent également être consultés sur le portail internet cantonal e-bau.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la Feuille officielle de l'ancien district de La Neuveville, **soit du 9 août 2024 au 9 septembre 2024**. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 9 août 2024

Municipalité de La Neuveville

#### Avis de construction

Requérants : Daniel Rutz, rue de l'Hôpital 3, 2520 La Neuveville

Auteur du projet : Pärli AG, rue Johann-Renfer 4, 2504 Bienne

Emplacement : Parcelle 375, rue de l'Hôpital 3, commune de La Neuveville

Zone : Plan de quartier Vieille Ville

Zones/périmètres protégés : Site archéologique classé Périmètre ISOS 1, obj. de sauvegarde A Recensement architectural, Ensemble bâti A La Neuveville, Le centre médiéval Périmètre de consultation OPAM

Objet protégé : Objet C

Digne de protection

Constructions et dimensions : Selon plans déposés

Projet : Remplacement de la chaudière à mazout par une pompe à chaleur intérieure

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Ils peuvent également être consultés sur le portail internet cantonal e-bau.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la Feuille officielle de l'ancien district de La Neuveville, **soit du 9 août 2024 au 9 septembre 2024**. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au



[www.lecaj.ch](http://www.lecaj.ch)

**Horaires d'ouverture : accueil libre de 13 à 20 ans**

Mardi et jeudi 15h - 18h

Mercredi 13h30 - 17h30

Vendredi 15h - 23h

Samedi 19h - 23h (selon planning)

**Prochaines activités :**

**Animations pour les 6-12 ans**

**Mercredis matin des vacances d'été :**

**Sport des enfants à St-Joux de 9h30 à 12h**

Le CAJ organise des animations sportives pour les enfants. Venez en tenue de sport rejoindre les animateurs sur les terrains de St-Joux aux dates suivantes : 17 et 31 juillet - 7 et 14 août

Activités sportives gratuites et sans inscriptions

Mettez-nous un message pour avertir si vous venez!

**Animations pour les jeunes**

**Du 9 juillet au 16 août - The Beach : animation nautique à St-Joux 13h30 à 17h30**

Durant toutes les vacances d'été le CAJ se déplace à St-Joux si la météo est favorable!

Kayaks et Paddles à disposition des jeunes

Mardis et jeudis : bouée tractée et wakeboard

RDV à La Gravière pour profiter de l'été!

Site Internet : [www.lecaj.ch](http://www.lecaj.ch)

Mail : [info@lecaj.ch](mailto:info@lecaj.ch)

Téléphone : 078 400 34 35

Facebook : Caj District

Instagram : @caj\_district

plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 9 août 2024

Municipalité de La Neuveville

#### Avis de construction

Requérants : Ludmilla Schlaefli, chemin des Lorettes 10b, 2520 La Neuveville

Auteur du projet : Ludmilla Schlaefli, chemin des Lorettes 10b, 2520 La Neuveville

Emplacement : Parcelle 941, chemin des Lorettes 10b, commune de La Neuveville

Zone : Zone d'habitation H2

Zone de protection : Inventaire fédéral des paysages

Constructions et dimensions : Selon plans déposés

Projet : Changement d'affectation de l'atelier en habitation

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Ils peuvent également être consultés sur le portail internet cantonal e-bau.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la Feuille officielle de l'ancien district de La Neuveville, **soit du 9 août 2024 au 9 septembre 2024**. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 9 août 2024

Municipalité de La Neuveville

## Avis de construction

Requérants : Christiane et Robert Schlaefli-Hefler,  
Sentier des Cibles 1, 2520 La Neuveville

Auteur du projet : STE Energy, rue Daniel-Jeanrichard  
32, 2400 Le Locle

Emplacement : Parcelle 634, Sentier des Cibles 1,  
commune de La Neuveville

Zone : Zone agricole

Zone de protection : Zone de danger faible  
Périmètre de protection du vignoble  
Périmètre de protection archéologique N° 24  
ISOS Périmètre I obj. de sauvegarde a

Constructions et dimensions : Selon plans déposés

Projet : Installation de 16 panneaux solaires photo-  
voltaïques en sur imposé

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Ils peuvent également être consultés sur le portail internet cantonal e-bau.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la Feuille officielle de l'ancien district de La Neuveville, **soit du 9 août 2024 au 9 septembre 2024**. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 9 août 2024

Municipalité de La Neuveville

## Avis de construction

Requérants : Christine Houlmann, chemin du Tirage  
1, 2520 La Neuveville

Auteur du projet : Christine Houlmann, chemin du  
Tirage 1, 2520 La Neuveville

Emplacement : Parcelle 184, chemin du Tirage 1,  
commune de La Neuveville

Zone : Plan de quartier «Vieille Ville»

Zone de protection : Plan d'alignement secteur Ouest  
Recensement architectural

Constructions et dimensions : Selon plans déposés

Projet : Réfection de la toiture et installation d'un  
vélux

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Ils peuvent également être consultés sur le portail internet cantonal e-bau.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la Feuille officielle de l'ancien district de La Neuveville, **soit du 9 août 2024 au 9 septembre 2024**. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 9 août 2024

Municipalité de La Neuveville

## Avis de construction

Requérants : Johan Marcon, Pain-Blanc 13, 2000 Neu-  
châtel et Sven Geiser, Longins 10, 2087 Cornaux

Auteur du projet : Johan Marcon, Pain-Blanc 13, 2000  
Neuchâtel et Sven Geiser, Longins 10, 2087 Cornaux

Emplacement : Parcelle 218, Faubourg 2, commune  
de La Neuveville

Zone : Plan de quartier «Vieille Ville»

Objet protégé : Digne de protection

Recensement arch. : Ensemble bâti B

Objet C

Dérogation : Art. 64 al. 1 OC

Zone de protection : ISOS

Constructions et dimensions : Selon plans déposés

Projet : Assainissement et rafraîchissement des  
murs et plafonds à cause de leur mauvais état à la suite d'anciens travaux faits par l'ancien propriétaire

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Ils peuvent également être consultés sur le portail internet cantonal e-bau.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la Feuille officielle de l'ancien district de La Neuveville, **soit du 9 août 2024 au 9 septembre 2024**. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 9 août 2024

Municipalité de La Neuveville

## Avis aux propriétaires de chiens

Les propriétaires de chiens âgés de six mois ou plus au 1<sup>er</sup> août 2024 sont astreints au paiement de la taxe des chiens. Nous invitons les propriétaires ne s'étant pas encore annoncés à le faire auprès de la Police administrative.

En vertu du Règlement de police administrative, il est rappelé ce qui suit :

- Les propriétaires ou détenteurs de chien, sont tenus de les déclarer au bureau de la police administrative, où, une médaille leur sera délivrée ;
- La taxe annuelle (CHF 75.-) est due pour chaque chien. La caisse municipale se charge d'envoyer les factures aux propriétaires.

Si vous deviez vous séparer de votre chien ou si celui-ci devait décéder, nous vous prions de nous le communiquer.

Les changements de propriétaire ou les décès doivent également être annoncés par le **propriétaire à AMICUS** soit par téléphone au 0848 777 100 ou par mail à [info@amicus.ch](mailto:info@amicus.ch). L'annonce à la commune ne suffit pas. Les changements d'adresse sont annoncés par la commune à Amicus.

Par la même occasion, quelques directives, reprises du Règlement susmentionné, vous sont énumérées :

- Celui qui détient des animaux est tenu de leur assurer des conditions d'hygiène et de soins répondant aux impératifs de la protection des animaux.
- Les animaux doivent être gardés et surveillés de manière qu'ils n'incommodent d'aucune façon le voisinage.
- **En ville et sur le domaine bâti, les chiens seront tenus en laisse.** A l'extérieur du domaine bâti, les chiens doivent rester constamment à la vue et sous le contrôle de la personne qui en a la garde. **Leurs déjections seront enlevées par le détenteur.**

En vertu des dispositions du Code des Obligations, **les détenteurs de chiens sont responsables du dommage causé par leurs animaux** (voir art. 56 CO).

Toute infraction aux prescriptions ci-dessus est passible d'une amende. Merci de vous y conformer.

Police administrative

## Service des Eaux TLN

Qualité de l'eau potable  
La Neuveville, 6 premiers mois 2024

(Conformément à l'ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessible au public OPBD)

Qualité de l'eau : La Neuveville

Année d'analyse : 2024

Nombre d'habitants Approvisionnés : 3836 habitants (dans la zone de distribution)

Qualité hygiénique : L'eau potable distribuée par TLN correspondait à l'Ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public (OPBD 817.022.11)

Bactériologie : Dans l'ensemble du réseau, l'eau de La Neuveville, Ligerz, Twann- Tüscherz dans les premiers 6 mois de l'année 2024 est de très bonne qualité bactériologique.

Bactéries	Germes aérobies mésophiles	E.Coli	Entérocoques
Unité	KBE/ml	KBE/100ml	KBE/100ml
Minimum décelé	0	0	0
Moyenne	7.7	0	0
Maximum décelé	41	0	0
Valeur limite Tolérée	300	0	0
Nombre d'analyse	9	9	9
Nombre d'échantillons non conformes	0	0	0

### Physico-chimie :

Température : °C 10– 14.6 8-15 (Ve)

Dureté de l'eau : °fH. 27.4

L'eau fournie à La Neuveville est une eau moyennement dure.

pH : 7.7 6.8-8.2 (Vd)

Turbidité : UT/F 0.03 1.0 (Vd)

Calcium (Ca), dissout : mg/l 90

Magnésium (Mg) dissout : mg/l 13

Potassium (K): mg/l 2.5

Sodium (Na): mg/l 11.0 200 (Vm)

Nitrates (NO3): mg/l 4.3 40 (Vm)

Sulfates (SO4): mg/l 16.6

Ammonium (NH4): mg/l <0.05 0.1 (Vm)

Nitrites (NO2): mg/l <0.05 0.1 (Vm)

(Vd)= Valeur directrice

(Vm)= Valeur maximale

(Ve)= Valeur empirique

Provenance de l'eau : Le 100 % de l'eau potable provient de la nappe phréatique du Pré-de-La-Tour à La Neuveville.

Traitement de l'eau Eau de nappe : Désinfection par UV.

Protection du réseau par chloration avec l'hypochlorite de sodium (0.05mg/l de chlore libre)

Pour d'autres renseignements :

Service des eaux TLN  
2514 Ligerz Dorfgrasse 22  
Tél. 032 315 51 82  
Yves Gay-des-Combes  
E-mail : [info@tln-aqua.ch](mailto:info@tln-aqua.ch)

Consultez gratuitement la  
Feuille officielle  
[www.imprimerieducourrier.ch](http://www.imprimerieducourrier.ch)



## Plateau de Diesse

La Chaîne 2 | 2515 Prêles  
www.leplateaudediesse.ch

### Horaires 2024 - Téléphone & Guichet

La permanence téléphonique est assurée du:  
LUNDI AU JEUDI DE 8H À 11H30 ET DE 13H30 À 16H  
VENDREDI DE 8H À 11H30

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant:

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	8h - 11h30	14h - 18h
Mardi	10h - 11h30	Fermé
Mercredi	10h - 11h30	Fermé
Jeudi	8h - 11h30	14h - 16h
Vendredi	10h - 11h30	Fermé

Si vous ne pouvez pas passer aux heures  
d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants,  
veuillez vous présenter lundi & mardi toute la journée ou  
mercredi, jeudi & vendredi matin.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes:

**Adresse postale:** Commune mixte de Plateau de Diesse  
La Chaîne 2 - 2515 Prêles  
**Adresse e-mail:** info@leplateaudediesse.ch  
**Téléphone:** 032 315 70 70  
**Site internet:** www.leplateaudediesse.ch

En 2024, l'administration sera fermée aux dates suivantes:

Jours	Du	Au	Raison
Lundi	23.12.2024	02.01.2025	Fermeture in d'année

Plan d'ouverture de la déchetterie de Diesse

Lundi	Mercredi	Samedi
10h30 - 11h30	16h30 - 18h30	9h - 11h30

Points de collecte des déchets verts  
Lamboing / Prêles

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles  
en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de  
vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts  
sont destinés uniquement aux personnes domiciliées dans la  
Commune mixte de Plateau de Diesse.

### PASSAGE DU BIBLIOBUS À DIESSE, LAMBOING ET PRÊLES

Stationnements du 3<sup>e</sup> trimestre 2024

#### Stationnements

**Diesse:** Devant le complexe communal  
«Le Battoir», entre 11h et 11h45  
**Prêles:** A l'Est du bâtiment administratif,  
entre 13h15 et 14h15  
**Lamboing:** A l'arrêt de bus, entre le restaurant du Cheval Blanc et  
la boulangerie Bayard, entre 14h30 et 15h30  
**17 août, 31 août, 14 septembre, 28 septembre**

L'administration communale

### Élections communales complémentaires du 22 septembre 2024 2 membres du Conseil communal

Pour la législature 2022 - 2025

En raison de deux démissions au sein du Conseil  
communal, l'Exécutif de la Commune mixte de  
Plateau de Diesse a fixé la date pour des élections  
complémentaires pour la législature 2022-2025,  
qui aura lieu par la voie des urnes conformément  
à l'art. 3 al. 1 du Règlement d'organisation (RO) et  
le Règlement concernant les élections aux urnes  
(REU), au dimanche 22 septembre 2024.

Sont électeurs et éligibles les ayants droit au vote  
de la Commune mixte de Plateau de Diesse.

Selon ces dispositions, la possibilité de candidatures  
aux deux postes vacants de membres du  
Conseil communal est ouverte.

Conformément aux dispositions du Règlement  
concernant les élections aux urnes de la Commune

mixte de Plateau de Diesse, les listes de candidature doivent être déposées auprès de l'administration communale, La Chaîne 2, 2515 Prêles, au plus tard jusqu'au 44<sup>e</sup> jour précédant le scrutin (vendredi à 17 h), soit le vendredi 9 août 2024 à 17 h.

Des listes de candidature peuvent être dès maintenant retirées auprès de l'administration communale, La Chaîne 2, 2515 Prêles ou sur notre site Internet [www.leplateaudediesse.ch](http://www.leplateaudediesse.ch).

Chaque liste de candidature doit être signée par au moins 10 citoyens/citoyennes de la Commune mixte de Plateau de Diesse, habilité(e)s à voter en matière communale (citoyen/citoyenne suisse résidant depuis au moins 3 mois dans la commune). Les personnes candidates ne sont pas autorisées à signer la liste sur laquelle elles se trouvent. Les électeurs et électrices ne peuvent pas signer plus d'une liste de candidature. Ils et elles ne peuvent pas non plus retirer leur signature après le dépôt de la liste.

Les listes des personnes candidates doivent contenir le nom, le prénom, l'année de naissance, la profession et l'adresse ainsi que l'accord signé des personnes candidates.

Les premiers signataires de la liste (ou s'ils sont empêchés) les deuxièmes, ont le statut de mandataires auprès de l'organe communal. Les mandataires ont le droit et l'obligation de donner toutes les indications nécessaires à la mise au point de leur liste.

Ces élections ont lieu selon le système majoritaire. Si une seule candidature par poste vacant est présentée dans les formes et délais légaux, les candidats/les candidates sont élus/es tacitement.

Lorsqu'aucune liste de candidature n'a été déposée pour l'un ou l'autre poste, les électeurs et électrices peuvent voter pour n'importe quelle personne éligible, soit un/une ayant droit au vote de la Commune mixte de Plateau de Diesse et ne fonctionnant pas déjà au sein du Conseil communal, ni en tant que personnel communal. Seront élues les deux personnes qui auront recueilli le plus de voix. En cas d'égalité des voix, il sera procédé à un tirage au sort.

Pour d'autres informations, veuillez svp consulter les dispositions du Règlement concernant les élections aux urnes de la Commune mixte de Plateau de Diesse ([www.leplateaudediesse.ch/lacommu/Reglements-1](http://www.leplateaudediesse.ch/lacommu/Reglements-1)). Les prescriptions cantonales en matière de votations et d'élections, le cas échéant les prescriptions fédérales, sont applicables par analogie aux questions non traitées par ledit règlement.

Dès le 16 août 2024, les listes valables seront publiées dans la feuille officielle, ainsi que sur le site Internet de la commune.

Le Conseil communal

Prêles, le 5 juillet 2024

Cette annonce annule et remplace celle publiée depuis le 14 juin 2024

### Un village en musique

### Cortège fête villageoise Lamboing 25 août 2024:

Vous êtes une entreprise, un indépendant, un particulier, un groupe d'ami, ... et vous souhaitez participer au cortège de la fête villageoise de Lamboing le dimanche 25 août?

Alors n'hésitez pas à prendre contact par email à [fpplateau@gmail.com](mailto:fpplateau@gmail.com) ou par téléphone au 079 312 37 28

Le comité d'organisation compte sur vous pour faire vivre ce cortège et en mettre plein les yeux au public!

### Course de la Solidarité

Vendredi 16 août 2024, Prêles, 13<sup>e</sup> édition

Course 10,6km / marche nordic 6km

Chaque foulée, chaque pas compte, donnons de l'espoir en Ouganda.

Infos et inscriptions: [www.coursedelasolidarite.ch](http://www.coursedelasolidarite.ch)

### Lutter efficacement contre les plantes invasives

Certaines plantes qui poussent dans les prés, en bordure de routes et/ou jardins privés sont certes jolies, mais elles sont invasives.

Vous trouverez ci-dessous, un lien pour la page internet du canton qui recense toutes les plantes invasives: <https://www.weu.be.ch/fr/start/themen/umwelt/naturschutz/neobiota/invasive-neophyten/artenportraits.html>

En cas de doute concernant l'existence d'une plante invasive dans votre jardin, vous pouvez contacter notre voyer, M. Raphael Bourquin au

N° de tél. 079.935.65.93

Un container est mis à disposition de la population gratuitement afin d'y déposer ces plantes.

Il se trouve à côté du local de la voirie à Diesse

### Nuit des étoiles

Samedi 10 août 2024

À la métairie de la Grande Maison à Diesse

Le GAPD (Groupe d'animations du Plateau de Diesse) a le plaisir de vous faire part de la soirée «Nuit des Perséides» qui aura lieu le samedi 10 août 2024.

Chaque été, mi-août, la Terre traverse des météores donnant lieu à un superbe spectacle d'étoiles filantes. Ce phénomène donne lieu à un magnifique panorama dans le ciel et nous offre l'occasion, si les conditions sont bonnes, d'observer énormément d'étoiles filantes.

Nous vous proposons donc, de vous rendre au Mont-Sujet, à Diesse, aux alentours de la Métairie de la Grande Maison (le Fornel 1) pour vous réunir, amateurs d'astronomie, petits et grands, photographes et curieux, afin de pouvoir observer le ciel avec le moins de pollution lumineuse possible. Monsieur Lucien Falco astronome et photographe sera présent pour partager ses connaissances et ses photos, venez donc partager ces moments magiques avec tous.

Il est possible de réserver son repas, à la métairie auprès de la Famille Claude- Alain Giaouque au 032 315 13 22.

Nous espérons avoir suscité votre intérêt et réitérons notre plaisir de vous y retrouver pour un moment spécial sous les étoiles.

En cas de pluie, cette activité sera annulée.

GAPD

### Sentier des sculptures

L'équipe du sentier des sculptures de Lamboing propose

À PAS DE LOUP

soirée contes et souper

Avec Corine Müller, conteuse

Nadine Laperrouza, alto

samedi 17 août 2024

17h sur la plate-forme du sentier

puis montée à la Bergerie du Haut pour le repas

Réservation obligatoire - Prix: 30.- sans les boissons à payer sur place Inscriptions et renseignements auprès de Thomas Perrenoud

079 786 95 37 - [th.perrenoud@gmail.com](mailto:th.perrenoud@gmail.com)

En cas de pluie, toute la soirée se déroulera à la Bergerie du Haut.

### Course annuelle des aînés 2024

La course annuelle se déroulera le 4 septembre 2024 et aura lieu en Gruyère. Le rendez-vous est fixé au Battoir de Diesse, à 8h15.

Nous vous prions de bien vouloir vous inscrire jusqu'au vendredi 9 août 2024 auprès de l'administration communale au 032 315 70 70 ou à l'aide du bulletin d'inscription ci-dessous (page 8).

Les personnes domiciliées dans les villages de Diesse, Lamboing et Prêles, qui auraient besoin d'un transport jusqu'au lieu de rendez-vous, peuvent l'inscrire sur le bulletin d'inscription.

Les personnes résidant dans un home peuvent faire appel au service de transport de la Croix-Rouge (réservation du lundi au vendredi de 08h30 à 11h30 au no 032 489 10 03).

Le groupe d'animation des aînés se réjouit de vous revoir nombreuses et nombreux à cette occasion.

Nous profitons de cette annonce pour adresser tous nos meilleurs vœux de santé et de bonheur aux aînés de notre commune qui ont fêté leur anniversaire dans le courant des mois de juillet et août.\*

### Fête nationale 2024 au Battoir à Diesse

Le Conseil communal tient à remercier chaleureusement toutes les personnes suivantes :

- M. Racine Frédéric, Conseiller communal ainsi que M. Stéphane Rouèche pour leur présence et leur discours officiel.
- Le Cœur Mixte de l'Arzillière pour son stand de boissons et de desserts.
- La Boucherie Jacot de Lamboing pour ses différents choix de nourriture.
- M. Marino Musitelli qui a animé la soirée au son de son accordéon.
- La Fanfare pour l'animation musicale durant une partie de la soirée.
- La troupe du cirque Circo Bello pour le magnifique show de feu et leurs animations pour les enfants.
- Les Groupes d'animation pour leurs dévouements pour l'organisation de la mise sur pied de cette fête nationale ainsi que toutes les personnes qui ont collaboré bénévolement au bon déroulement de la manifestation.

Merci à toutes ces personnes pour leur aide et engagement dans l'organisation de la manifestation qui a remporté un franc succès auprès de la population. Le Conseil communal

### Courts de tennis rénovés à Prêles

C'est avec plaisir que le Conseil communal annonce la remise en état des terrains de tennis de Prêles. Ces derniers sont accessibles à tous gratuitement.

Près de ces courts, se trouve un local comprenant un vestiaire, une cuisinette, une douche et une toilette. Si une citoyenne ou un citoyen souhaite pouvoir utiliser ce local, merci de contacter la commune. Il pourra l'utiliser gratuitement.

Pour les personnes n'étant pas domiciliées dans la commune, il est également possible d'utiliser le local mais un montant de CHF 100.00 sera encaissé pour la belle saison soit pour une durée de 6 mois. Set et match!

Le Conseil communal

### Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 19 juin 2024

Dans sa séance du 5 août 2024, le Conseil communal a approuvé le procès-verbal de l'Assemblée communale du 19 juin 2024.

Cette approbation est rendue publique en vertu de l'art. 45 de l'ordonnance du 16.12.1998 sur les communes (Oco).

Prêles, le 9 août 2024

L'administration communale

### Déchetterie de Diesse - Ramassage annuel de déchets spéciaux concerne les villages de Diesse, Lamboing, Nods et Prêles

Le samedi 14 septembre de 9 h à 11 h 30, vous aurez la possibilité de venir déposer vos déchets spéciaux. Ces déchets sont par exemple des produits chimiques, des médicaments, des thermomètres au mercure, des restes de peinture et des sprays, des produits phytosanitaires, des produits de traitement du bois, des produits ménagers, des liquides toxiques, des accus et batteries, etc.

En raison des risques qu'ils présentent pour l'environnement, les déchets spéciaux nécessitent un traitement particulier et ne doivent en aucun cas être jetés à la poubelle ou dans les toilettes.

Les déchets spéciaux des ménages doivent en priorité être remis aux fournisseurs.

Un prix de Fr. 5.-/kg, sera encaissé directement sur place.

Un grand merci pour votre collaboration.

Les administrations communales de Nods et de Plateau de Diesse

### Gardiennage à la Noire Combe (Bergerie du Haut)

Pour le samedi 10 août, le gardiennage sera assuré par Richard Moser.

Il est possible de louer ce lieu à la journée, au week-end, à la semaine pour les écoles et y passer la nuit (dortoir mixte de 36 lits). En cas d'intérêt, vous trouverez les informations nécessaires sur le site :

[www.leplateaudedisse.ch/loisirs/bergeries\\_et\\_métairies](http://www.leplateaudedisse.ch/loisirs/bergeries_et_métairies)

Mélanie Kiener répondra volontiers à vos questions par mail à : [bergerieduhaut@gmail.com](mailto:bergerieduhaut@gmail.com)

Au plaisir de vous y trouver.

Le Comité



**Nods**

Place du Village 5 | 2518 Nods  
[www.nods.ch](http://www.nods.ch)

### Horaire de la déchetterie

La déchetterie de Nods est ouverte comme suit:

	Août	
Lundis	12, 19, 26	8 h à 12 h
Samedis	10, 24	8 h à 12 h

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire.

ADMINISTRATION COMMUNALE

### STATIONNEMENT DU BIBLIOBUS

Le bibliobus s'arrêtera à Nods le samedi 17 août 2024 de 9h30 à 10h45 sur le parking du restaurant du Cheval Blanc.

### Avis de construction

Requérant : Magali et Isabelle Winkelmann, Route de Chasseral 3, 2518 Nods

Auteur du projet : e-solaire Sàrl, Cyril Dubois, Le Bas-Monsieur 19, 2300 La Chaux-de-Fonds

Propriétaire foncier : Magali et Isabelle Winkelmann, Route de Chasseral 3, 2518 Nods

Projet : Installation de panneaux photovoltaïques en toiture Est et Ouest sur RF 57 du ban de Nods, Route de Chasseral 3

Zone : Zone Village ancien (VA)

Dérogation : Aucune

Dimensions : Suivant plans

Protection des eaux : S 3

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plateforme eBau du canton ([www.be.ch/ebau](http://www.be.ch/ebau)).

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Nods, le 12.7.2024

Administration communale

### Avis de construction

Requérant : Vanessa Zerbini, Route de Chasseral 27, 2518 Nods

Auteur du projet : Viteos SA, Quai Max-Petitpierre 4, 2002 Neuchâtel 1

Propriétaire foncier : Vanessa Zerbini, Route de Chasseral 27, 2518 Nods

Projet : Installation d'une Pompe à chaleur air-eau en remplacement d'une installation de chauffage existante (mazout) sur RF 2533 du ban de Nods, Route de Chasseral 27

Zone : Village ancien / Périmètre de protection des sites (ISOS)

Dérogation : Art. 441 al. 2 RCC, unité PàC à l'extérieur

Dimensions : Suivant plans

Protection des eaux : S 3

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plateforme eBau du canton ([www.be.ch/ebau](http://www.be.ch/ebau)).

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions

\*

Talons d'inscription – Course annuelle des aînés 2024	
Nom: .....	Prénom: .....
Adresse: .....	Localité: .....
No de tél.: .....	Transport: NON <input type="radio"/> OUI <input type="radio"/>
Ouvert aux personnes retraitées (64ans pour les femmes, 65 ans pour les hommes)	
Talons à retourner à l'administration communale, La Chaîne 2, 2515 Prêles 032/315 70 70 <a href="mailto:info@leplateaudedisse.ch">info@leplateaudedisse.ch</a>	
<b>jusqu'au vendredi 09 août 2024.</b>	

Ce bulletin d'inscription figure au sein de la Feuille Officielle à titre exceptionnel afin de faciliter la transition au nouveau format. Merci de votre compréhension. L'imprimerie du Courrier.

dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Nods, le 12.7.2024

Administration communale

## Avis de construction

**Requérant:** Christine et Pierre-Alain Botteron, Route de Chasseral 44, 2518 Nods

**Auteur du projet:** Alexia Rufer Architecture Sàrl, Les Mouchettes 27, 2515 Prêles

**Propriétaire foncier:** Christine et Pierre-Alain Botteron, Route de Chasseral 44, 2518 Nods

**Projet:** Petite construction et piscine avec Pompe à chaleur + aménagements extérieurs sur RF 354 du ban de Nods, Route de Chasseral 44

**Zone:** Zone d'habitation 1 (H1)

**Dérogation:** RCC art. 414 al.2 (forme toiture) + 441 al.2 (PàC à l'extérieur) + A 153 (distance entre zones)

**Dimensions:** Suivant plans et profils

**Protection des eaux:** S 3

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plateforme eBau du canton ([www.be.ch/ebau](http://www.be.ch/ebau)).

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Nods, le 12.7.2024

Administration communale

## Taxe de séjour

Dans sa dernière séance, le Conseil communal a décidé de réadapter l'Ordonnance relative aux taxes de séjours.

En l'espèce, il a décrété que depuis le 1<sup>er</sup> août 2024, la taxe de séjour passera de CHF 1.- à CHF 2.- et le forfait de CHF 50.- à CHF 70.-.

Nous vous remercions d'en prendre bonne note.

Conseil communal

## Vignette obligatoire pour déchets verts

Nous vous rappelons que, chaque ménage allant déposer du gazon ou des branchages doit être au bénéfice d'une vignette. Cette vignette peut être retirée ou commandée à l'administration communale (032 751 24 29 ou [commune@nods.ch](mailto:commune@nods.ch)). Son prix est de CHF 80.- par année. Des contrôles seront effectués mais nous comptons sur le sens civique de chacun pour « jouer le jeu ». Les abus nous obligeront à instaurer des heures d'ouverture restrictives et donc défavorables à tous. Nous vous remercions de votre compréhension.

Conseil communal

## Incinération des déchets en plein air

La loi sur la protection de l'environnement stipule qu'il est interdit d'incinérer les déchets ailleurs que dans une installation, à l'exception des déchets naturels provenant des forêts, des champs et des jardins si leur incinération n'entraîne pas d'immissions excessives.

Dans la pratique, cela signifie que seuls **des déchets naturels secs** provenant des forêts, des champs et des jardins peuvent être brûlés, pour **autant que le feu ne dégage que peu de fumée**. Le dégagement de fumée ne devrait pas durer plus de 10 minutes. Cette durée correspond au laps de temps nécessaire jusqu'à ce que le feu se transforme en brasier. Lorsque le feu est vif, la combustion de la matière est totale et le dégagement de fumée n'est presque plus perceptible.

**L'élimination des emballages ou autres déchets de ce type est proscrite.**

Les contrevenants peuvent être dénoncés.

Conseil Communal

## Plantation et élagage des arbres, haies vives, buissons et cultures agricoles le long des chemins du remaniement

- Profil d'espace libre

L'espace surplombant la chaussée des routes publiques, y compris la distance latérale au bord de la chaussée (largeur libre), **doit être maintenu libre sur une hauteur de 4,50 m au moins.**

- La largeur libre doit être de 0.50 m au moins.

Aux points dangereux, les arbres, haies vives, buissons, cultures maraîchères et agricoles (par exemple: le maïs et autres céréales) doivent être plantés à une distance suffisante par rapport à la chaussée, ceci pour éviter un élagage ou un fauchage prématuré.

Nous prions tous les propriétaires concernés d'effectuer l'élagage nécessaire **d'ici au 31 août 2024.**

Administration communale

## Mise à l'enquête de l'œuvre cadastrale, Nods - lot 6

Les zones forestières de la commune a fait l'objet d'une nouvelle mensuration.

Le plan du registre foncier, le plan de nomenclature avec le répertoire des noms correspondant et les autres extraits du catalogue des données établis en vue de la tenue du registre foncier sont mis à l'enquête

**du lundi 12 août 2024 au mercredi 11 septembre 2024**

à l'administration communale, Place du Village 5, à Nods (loi cantonale sur la géoinformation [LCGéo], article 38).

Il n'y a pas de mutations en suspens au moment de l'enquête.

Toute personne touchée dans ses intérêts dignes de protection peut participer à la procédure en attirant l'attention de la commune, par écrit, sur les erreurs et les lacunes de la mensuration pendant la mise à l'enquête (LCGéo, article 39).

Monsieur Stegemann, ingénieur géomètre, se tiendra à disposition pour répondre aux éventuelles questions

**le mercredi 28 août 2024 de 16 h à 18 h**

à l'administration communale, Place du Village 5, à Nods, à la salle du Battoir.

Une fois les oppositions liquidées, l'œuvre cadastrale sera approuvée par l'Office de l'information géographique du canton de Berne, ce qui confèrera au plan du registre foncier le caractère de document officiel au sens de l'article 9 du Code civil (ordonnance sur la mensuration officielle [OMO], article 29).

Nods, le 9 août 2024

Le Conseil Communal

## Indications spécifiques concernant la pose de panneaux photovoltaïques

Obligation d'annoncer les installations solaires (art. 7a DPC)

1. Les maîtres d'ouvrage annoncent la construction d'installations solaires non soumises au régime du permis de construire à l'autorité de police des constructions au plus tard sept jours ouvrés avant le début

des travaux par l'intermédiaire du système de transmission cantonal.

2. Ils communiquent les informations suivantes:
  - a) l'emplacement de l'installation,
  - b) le type de l'installation,
  - c) la taille de l'installation.
3. Un plan indiquant l'échelle et la direction du nord doit être joint.

Tant lors d'installations solaires soumises ou non soumises au régime du permis de construire, le maître d'ouvrage doit **annoncer la date de mise en service de son installation à la commune**. Un électricien mandaté par la commune doit pouvoir venir vérifier l'état des compteurs avant la mise en service. Le propriétaire est rendu attentif à vérifier que l'annonce se fasse correctement avec son entrepreneur.

## Ramassage du papier

Le prochain ramassage du papier pour la commune de Nods aura lieu les

**23 et 24 août 2024**

A cet effet, une benne sera déposée à la déchetterie dès 8h.

Ce ramassage n'étant plus effectué par les élèves, nous prions chacun de bien vouloir apporter lui-même son papier jusqu'à la benne.

**RAPPEL IMPORTANT:** le papier doit être ficelé par paquets ou éventuellement mis dans des sacs papier dont les anses auront été préalablement retirées. Par sacs en papiers, il faut entendre les cabas en papier, mais pas les sacs pour les aliments des animaux qui sont totalement interdits. De plus en aucun cas il ne doit être emballé dans des sacs en plastique ou poubelles.

Nous vous remercions par avance de tenir compte de ce qui précède et restons volontiers à votre disposition pour tout renseignement.

Administration Communale

## Nouvel Administrateur des finances

Le Conseil communal a le plaisir d'accueillir

**M. Marc Chauvy**

en qualité d'Administrateur des finances et qui prendra officiellement sa nouvelle fonction à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2024. Le Conseil communal ainsi que les employés lui souhaitent une cordiale bienvenue au sein de l'administration de Nods ainsi que leurs meilleurs vœux pour son avenir professionnel et personnel.

Nods, le 12 juillet 2024

Conseil Communal

## Nouvelle Administratrice communale

Le Conseil communal a le plaisir d'accueillir

**M<sup>me</sup> Viviane Sunier**

en qualité d'Administratrice communale qui reprendra officiellement sa fonction à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2024. Le Conseil communal ainsi que les employés lui souhaitent un excellent retour au sein de l'administration de Nods ainsi que leurs meilleurs vœux pour son avenir professionnel et personnel.

Nods, le 12 juillet 2024

Conseil Communal

**VALIDATION DE VOS AVIS:  
MERCREDI 12H**

## 10 I PAROISSES

### PAROISSE RÉFORMÉE DE LA NEUVEVILLE

#### Dimanche 11 août

Culte à 10h30 à la Blanche église avec la pasteure Marie-Laure Krafft Golay. Sainte-Cène, Ruth Robert, orgue

#### Dimanche 18 août

Culte à 10h avec le pasteur John Ebbutt. Dernier culte « ordinaire » avant son culte d'adieu le 22 septembre.

#### A votre service

Pasteurs: John Ebbutt: 032 751 28 57, 078 648 57 23, j.ebbutt@macquality.ch

Marie-Laure Krafft Golay, 032 315 11 53

Sara Holzmann, catéchète Cycle I, 079 654 63 58

Julien Neukomm, catéchète Cycle II, 078 632 92 49

Secrétariat: Sylvie Augier Rossé: 032 751 10 35, info@paref2520.ch

Retrouvez toutes nos infos et l'enregistrement des prédications sur notre site internet: [www.paref2520.ch](http://www.paref2520.ch)

### KIRCHGEMEINDE PILGERWEG BIELERSEE

#### Sonntag, 11. August

10.15 Uhr, Gemeindesaal Tüscherz: Gottesdienst mit Pfrn. Corinne Kurz und Karin Schneider (Musik).

#### Pikettdienst

10.15 Uhr, Gemeindesaal Tüscherz: Gottesdienst mit Pfrn. Corinne Kurz und Karin Schneider (Musik).

[www.kirche-pilgerweg-bielersee.ch](http://www.kirche-pilgerweg-bielersee.ch)

### PAROISSE CATHOLIQUE DE LA NEUVEVILLE

#### Messe dominicale

Dimanche 11 août, 10h, église Notre-Dame de l'Assomption, La Neuveville.

#### Et si j'inscrivais mon enfant au caté ?

Après les vacances d'été, à la rentrée scolaire, de nombreux enfants prendront le chemin de l'école pour la 1re fois. Le caté de l'Eglise catholique commence, lui aussi, dès la 3H, et plus tard aussi car c'est le cheminement de toute une vie... La catéchèse et une porte ouverte sur la vie. Les méthodes pédagogiques au caté ont profondément évolué. Désormais, il s'agit surtout de faire découvrir ce que la foi n'est pas seulement un savoir à apprendre, mais une façon de vivre avec le Christ, jour après jour. Bienvenue à votre enfant ou votre jeune, quel que soit son âge!

#### Renseignements et inscriptions

Unité pastorale Bienne-La Neuveville  
Tél. 032 328 19 25

[claudine.brumann@kathbielbienne.ch](mailto:claudine.brumann@kathbielbienne.ch)

#### Baptême des enfants en âge de scolarité

Votre enfant est en âge de scolarité et vous souhaiteriez qu'il soit baptisé? Un parcours de cheminement au baptême va débiter après les vacances d'automne.

Renseignements et inscriptions: 032 328 19 25 ou [claudine.brumann@kathbielbienne.ch](mailto:claudine.brumann@kathbielbienne.ch)

#### Parcours confirmation La Neuveville

Samedi 24 août, de 10.00 à 12.30, grande salle paroissiale à La Neuveville.

#### Sortie des aînés de La Neuveville

Réservez dès à présent la date du mercredi 11 septembre 2024! Nous nous rendons à la chapelle jurassienne de Notre-Dame du Vorbourg, un lieu de pèlerinage dédié à la Vierge Marie, qui offre une vue imprenable sur la Birse à la sortie de la vallée de Delémont. Des infos plus détaillées suivront. Renseignements: 032 329 56 01.

[www.upbienne-laneuveville.ch](http://www.upbienne-laneuveville.ch)

### PAROISSE RÉFORMÉE DIESSE, LAMBOING, PRÊLES

#### Catéchisme

Les jeunes concernés par le catéchisme ont dû recevoir une invitation. Pour toutes questions, contactez Stéphane Rouèche au 079.429.02.80

#### Dimanche 11 août

Culte à l'église de Nods, 9h15

#### Dimanche 18 août

Culte à l'église de Nods, 10h

#### Course de la Solidarité

13<sup>e</sup> édition de la Course de la Solidarité, vendredi 16 août dès 17h, halle de sport de Prêles, infos et inscriptions sur [www.coursedelasolidarite.ch](http://www.coursedelasolidarite.ch)

#### Contacts

Présidente: M<sup>me</sup> Damara Röthlisberger, Les Tilleuls 6, 2516 Lamboing, 079 457 25 77

Pasteur: Stéphane Rouèche, Route de Prêles 11, 2517 Diesse, 079 429 02 80

### PAROISSE DE NODS

#### Dimanche 11 août

9h15, culte à Nods.

#### Dimanche 18 août

10h, culte à Nods avec Sainte-Cène.

#### Contacts

M. le Pasteur Marco Pedroli est à votre disposition au 076 588 98 85 ou par email [marco.pedroli@sunrise.ch](mailto:marco.pedroli@sunrise.ch) N'hésitez pas à le contacter!

**Catéchète professionnelle**  
M<sup>me</sup> Sarah Holzmann 079 654 63 58

**Conseil de paroisse**  
M<sup>me</sup> Liliane Darioly, Présidente, 032 751 53 58,  
079 408 77 29, [lilianedarioly@gmail.com](mailto:lilianedarioly@gmail.com)

[www.parefnods.ch](http://www.parefnods.ch)

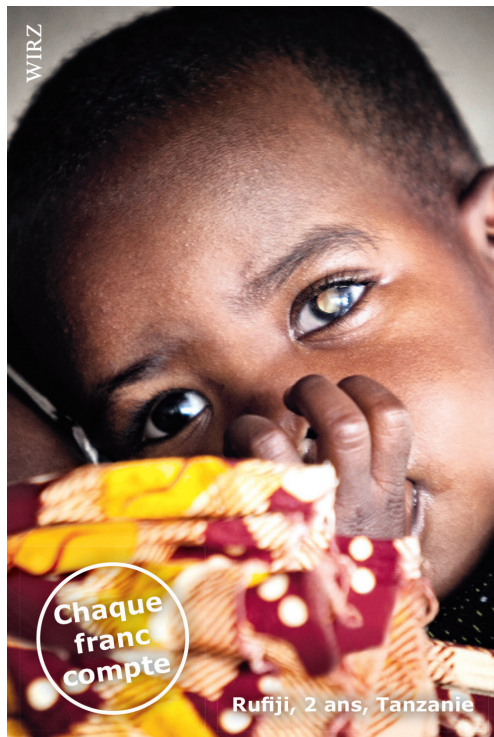
### EGLISE ÉVANGÉLIQUE DE L'ABRI, LA NEUVEVILLE

Vous trouverez sur le site de l'Abri le programme des cultes et des autres activités.

[www.labri.ch](http://www.labri.ch)

#### Pasteurs

Didier Suter, Antony Geiser, Laurent Cuendet  
(032/751 36 65) ou [pasteur@labri.ch](mailto:pasteur@labri.ch)



Chaque franc compte

Rufiji, 2 ans, Tanzanie

Votre don permet à Rufiji de voir à nouveau. Offrez la vue: p. ex. 10 francs – SMS avec VUE10 au 339.

Dons en ligne sur [www.cbmswiss.ch](http://www.cbmswiss.ch)  
CP 80-303030-1 • 8027 Zurich



## Adresses utiles

### SERVICE DE MAINTIEN À DOMICILE (SMAD) LA NEUVEVILLE - PLATEAU DE DIESSE

Route de Neuchâtel 19 - 2520 La Neuveville  
Tél. 032 751 40 61 - [www.smad.ch](http://www.smad.ch)

### SERVICE TRANSPORTS CROIX-ROUGE TAVANNES

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide? Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc)  
Renseignements: lundi-vendredi de 8h30 à 11h30  
Tél. 032 489 10 03

### HOME MONTAGU ET FOYER DE JOUR

Rue Montagu 8 - 2520 La Neuveville - Tél. 032 751 26 96  
Repas à domicile: tél. 032 751 21 05  
[www.home-montagu.ch](http://www.home-montagu.ch)

### SECRÉTARIAT DE LA PAROISSE RÉFORMÉE

Nouveaux horaires: le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert les matins de 8h30 à 11h30 LU, ME, JE, VE.  
Tél. 032 751 10 35, Courriel: [info@paref2520.ch](mailto:info@paref2520.ch)  
[www.paroisse2520.ch](http://www.paroisse2520.ch)

### SECRÉTARIAT DE LA PAROISSE CATHOLIQUE

(rue des Mornets 15): ouvert mardi de 14h à 17h30.  
La secrétaire est atteignable au 032 751 28 38 tous les jours, sauf lu et ve après-midi. Autre contact: Yannick Salomon, théologien en pastorale, tél. 079 352 38 12.  
[www.upbienne-laneuveville.ch](http://www.upbienne-laneuveville.ch)

### SERVICE DE L'ÉQUIPEMENT DE LA NEUVEVILLE

Service de garde, N° de tél. 032 752 10 99. Uniquement pour les urgences liées aux réseaux hors des heures d'ouverture de l'administration.

### ADMINISTRATION DU CIMETIÈRE DE LA NEUVEVILLE

Pour tous renseignements: Tél. 079 248 26 26

### SERVICE PAYANT DE BUS DURANT LE WEEK-END

Noctanbus: départ de la Place Pur (Neuchâtel) à 2h15 & 4h  
Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

### JURA BERNOIS TOURISME

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville, ouvert du mardi au vendredi: 9h-12h / 14h-17h et le samedi et dimanche de 9h-15h.  
Infos et manifestations sous [www.jurabernois.ch](http://www.jurabernois.ch).  
Courriel: [info@jurabernois.ch](mailto:info@jurabernois.ch) / Tél. 032 751 49 49

## Agenda

### MUSÉE D'ART & D'HISTOIRE DE LA NEUVEVILLE

Ouvert du 27 avril 2024 au 27 octobre 2024  
Samedi et dimanche 14h30 à 17h30  
Nouvelles expositions: La Vigne en Grand et  
Nos adieux au masque péruvien  
Prolongation de l'exposition: Les Petites Annonces  
[www.museelaneuveville.ch](http://www.museelaneuveville.ch) - [musee.laneuveville@bluewin.ch](mailto:musee.laneuveville@bluewin.ch)

### MUSÉE DE LA VIGNE DU LAC DE BIENNE, CHAVANNES / GLÉRÉSSE

Exposition: Le phylloxéra au lac de Bienne  
Le musée est ouvert tous les samedis et dimanches de 13h30 à 17h. Visites guidées et locations de salles sur demande.  
Renseignements: Tél. 032 315 21 32  
[www.rebbaumuseum.ch](http://www.rebbaumuseum.ch) - [info@rebbaumuseum.ch](mailto:info@rebbaumuseum.ch)

### FONDATION DE L'HÔTEL DE VILLE

MUSÉE, LE LANDERON - MAI À NOVEMBRE,  
Samedi-dimanche: 14h30-17h30, entrée libre, contribution appréciée. [www.fhvl.ch](http://www.fhvl.ch).

## Impressum

### Imprimerie du Courrier S.A.

Rue des Fossés 12 - CP - 2520 La Neuveville  
[contact@imprimerieducourrier.ch](mailto:contact@imprimerieducourrier.ch)  
[www.imprimerieducourrier.ch](http://www.imprimerieducourrier.ch) / 032 751 21 79

**Direction:** Manuela Belmonte  
**Publicité:** Diane Cerda  
[pub@imprimerieducourrier.ch](mailto:pub@imprimerieducourrier.ch)  
**Rédaction:** Céline Smith  
[redaction@imprimerieducourrier.ch](mailto:redaction@imprimerieducourrier.ch)  
**Mise en page:** William Dutoit

**Annonces:** noir-blanc, 0.70ct mm + TVA 7,7%  
couleur Fr. 1.- mm + TVA 7,7%

**Tirage:** 4000 exemplaires  
**Parution:** tous les vendredis